



*Date de dépôt : 16 avril 2024*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de Christo Ivanov, Virna Conti, Stéphane Florey, Daniel Noël, Ana Roch, Thierry Cerutti, Florian Dugerdil, Marc Falquet, André Pfeffer, Patrick Lussi, Julien Ramu, Lionel Dugerdil, Michael Andersen, Guy Mettan, Jacques Jeannerat, Jean-Louis Fazio, Djawed Sangdel pour un cycle d'orientation du Renard sûr et agréable jusqu'au dernier jour d'utilisation**

*Rapport de Christo Ivanov (page 3)*

## **Proposition de motion**

**(2943-A)**

**pour un cycle d'orientation du Renard sûr et agréable jusqu'au dernier jour d'utilisation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'état de vétusté avancée du bâtiment du CO Renard ;
- que la construction d'un nouveau cycle à Balexert dépend du relogement de l'Académie du Servette FC ;
- l'absence de solutions pour un déménagement immédiat de l'Académie du Servette FC ;
- le refus par les électeurs du projet au Pré-du-Stand ;
- l'annulation de l'autorisation de construire aux Evaux par le Tribunal administratif de première instance ;
- que de nombreuses années risquent de s'écouler avant la construction d'un nouveau cycle d'orientation à Balexert ;
- la nécessité d'assurer la sécurité et de bonnes conditions de travail pour tous les usagers du CO Renard jusqu'à son dernier jour d'exploitation ;
- la loi 13170 ouvrant un crédit d'investissement de 65 500 000 francs,

invite le Conseil d'Etat :

à effectuer tous les travaux nécessaires à la sécurité et à de bonnes conditions d'utilisation du CO Renard jusqu'à son dernier jour d'exploitation.

## Rapport de Christo Ivanov

La commission des travaux a été présidée par M<sup>me</sup> Francine de Planta lors des séances des 10, 17 et 24 octobre 2023, du 19 décembre 2023, des 16, 23 et 30 janvier 2024, du 27 février 2024, des 12 et 26 mars 2024.

Ont assisté aux séances : MM. Stefano Gorgone et Raphaël Audria, secrétaires scientifiques, SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M<sup>me</sup> Garance Sallin.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées pour leur contribution aux bons travaux de la commission.

### Séance du 10 octobre 2023

#### Présentation par l'auteur, M. Christo Ivanov

M. Ivanov explique qu'il a déposé cette proposition de motion en raison des problèmes importants qui existent en termes de sécurité des élèves eu égard à la vétusté du bâtiment. Le 10 juin 2013, une résolution (R 734) avait été déposée par M. Cerutti concernant la démolition et la reconstruction du cycle d'orientation du Renard ; elle avait été acceptée quasiment à l'unanimité du parlement en 2015. L'état de délabrement du bâtiment pose plusieurs problèmes. Dans le cadre du vote sur le projet du Pré-du-Stand, il était prévu le déménagement du pôle football de Balaxert au Pré-du-Stand et que le cycle du Renard soit démoli pour être reconstruit sur le site de Balaxert. Cela était prévu pour 2024 ; il n'y a qu'à voir où les choses en sont aujourd'hui.

En 2021, il y a aussi eu un vote du Grand Conseil pour un crédit de 94.86 MF pour la reconstruction du CO Renard sur le site de Balaxert. Le projet du Pré-du-Stand a été refusé en votation après un recomptage des voix, à 15 voix près. En aparté, il précise que la marge d'erreur est de 1/10 000. Il y a 24 de marge d'erreur, soit 240 000 votants – il doute ainsi du résultat de cette votation.

Actuellement, le nombre d'élèves a beaucoup augmenté. Il fait référence à un article du Temps « Face à la hausse des effectifs, Genève ne fermera pas tout de suite le cycle du Renard ». Il rappelle le crédit de 65.5 MF voté pour la construction de deux pavillons et d'extensions modulaires pour des cycles d'orientation. Cette motion vient du fait qu'il va falloir accueillir de plus en plus d'élèves et qu'il n'y a pas de possibilité pour le pôle football : vu les oppositions concernant les Evaux, rien ne pourra s'y faire ; quant à la solution de la Crotte-au-Loup, en zone non constructible, certains propriétaires

riverains se sont déjà opposés, même si les élus de Vernier ont fait un gros travail auprès de la population.

Sa motion invite à effectuer tous les travaux nécessaires à la sécurité et à de bonnes conditions d'utilisation du CO Renard jusqu'à son dernier jour d'exploitation et à maintenir les parcelles n° 666, 667, 670, 2674, 2675 de la commune de Vernier en zone de verdure.

La présidente demande si les parcelles mentionnées dans sa motion sont exclusivement celles du cycle.

M. Ivanov répond par l'affirmative. Elles se trouvent actuellement en zone de verdure.

Un commissaire (PLR) partage l'analyse de l'auteur de la motion. Il se demande s'il ne vaudrait pas la peine de reprendre le projet Pré-du-Stand étant donné que, plusieurs années après, aucune solution n'a été trouvée, malgré toutes les alternatives étudiées. Le projet du Pré-du-Stand avait également un volet pédagogique. Dans le respect de la démocratie, on pourrait toutefois remettre l'ouvrage sur le métier avec une approche plus minimaliste dans les gabarits, etc.

M. Ivanov répond que l'un n'empêche pas l'autre. Il travaille pour sa part sur cette alternative depuis un certain temps, il a approché plusieurs personnes impliquées dans le projet du Pré-du-Stand. Les problèmes sont les coûts d'entretien. L'avantage du projet du Pré-du-Stand était qu'il allait générer du revenu pour alimenter financièrement le pôle football. Si l'on enlève le bâtiment pour augmenter les chances de succès, car il y aura là encore un référendum, il faudra trouver une source de financement afin de payer l'entretien des terrains.

En attendant, il est important d'agir pour le cycle du Renard, quand on voit qu'il y a des filets de sécurité pour prévenir la chute de pierres sur les élèves et les enseignants. Il espère que la commission auditionnera le département et la commune de Vernier pour avoir un point de situation et savoir ce qui peut être fait.

Un commissaire (PLR) observe que la motion a le mérite de rouvrir un débat nécessaire. Cela dit, le projet du Pré-du-Stand pourrait être repensé sachant qu'il y a un développement d'infrastructures (futur tram), que le projet Susette est instruit et sera cohérent avec ce projet. Ainsi, il est moins convaincu qu'il y aura forcément un référendum sur cet objet.

Un commissaire (Le Centre) rappelle qu'il y avait 120 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'assolement impliqués dans le projet du Pré-du-Stand. Pour cette raison, cela lui semble encore plus difficile aujourd'hui de faire passer cela. Concernant la motion, il demande ce que pense la commune par rapport au fait de maintenir

les parcelles en zone de verdure. Il lui semblait que la commune avait des projets pour ces parcelles.

M. Ivanov propose de poser les questions à la commune quand elle viendra devant la commission.

Un commissaire (Le Centre) suppose que s'il l'a mentionné dans sa motion, c'est pour une raison.

M. Ivanov répond qu'il reste ouvert et que des amendements sont envisageables. Sa priorité absolue est de rénover le cycle.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il en est de la solution démolition-reconstruction.

M. Ivanov répond que c'est ce qui avait été voté par le parlement en 2015, avec la résolution de M. Cerutti. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat de la suivre ou non. Même si l'on revenait sur le projet du Pré-du-Stand, il y aura les problèmes liés aux SDA. La solution sera peut-être donc de revenir à la démolition-reconstruction, ce qui permet de placer des bâtiments provisoires le temps de la construction. Sur les parcelles libérées si le cycle est détruit, la commune avait prévu un centre pour réfugiés. L'audition de la commune permettra d'en savoir plus.

Un commissaire (S) demande si cette interprétation est correcte : s'il a mis la deuxième invite sur la zone de verdure, ce n'est pas pour gagner des voix Vertes, mais plutôt pour avoir les signatures des élus MCG de Vernier qui ne veulent pas de surface dédiée à l'asile. Si tel n'est pas le cas, il ne comprend pas la cohérence interne des deux invites.

M. Ivanov répond par la négative. Personnellement, il préfère une zone de verdure à un centre pour l'asile.

Un commissaire (S) observe que la question est de savoir quand entreprendre des travaux de rénovation et dans le but de tenir combien de temps. On ne met pas en place les mêmes moyens si on veut maintenir un bâtiment pour 3 ans que pour 15 ou 25 ans.

M. Ivanov répond qu'il y en aura probablement pour 10 à 15 ans, et des rénovations assez lourdes vont devoir être faites.

Un commissaire (S) trouve qu'un aspect manque à cette motion et pourrait lui ajouter plus de poids : les conditions de travail des enseignants qui travaillent au cycle du Renard. La vétusté du bâtiment détériore les conditions de travail. Peu de nouveaux enseignants acceptent de travailler dans ce cycle. Ce cycle d'orientation a fait l'actualité ces dernières années, et les enseignants ont indiqué que les conditions contribuaient aux tensions qu'ils rencontrent

avec les élèves. Il faudrait donc auditionner des enseignants ou des associations de parents.

M. Ivanov confirme qu'une invite supplémentaire dans ce sens pourrait être ajoutée.

### **Séance du 17 octobre 2023**

#### **Auditions de M<sup>me</sup> Marta Perucchi, M. Antoine Girasoli et M. Jean-Pierre Duport**

M<sup>me</sup> Perucchi comprend que ce qui a pu arriver par le passé, où on a laissé un peu aller des pavillons, car ils étaient de toute manière voués à la démolition, ne doit pas se reproduire, notamment pour le cycle du Renard. Concernant toutes les interventions faites grâce aux crédits de renouvellement, le cycle du Renard est traité comme les autres cycles. Les cycles de Pinchat, de la Golette, du Marais datent tous de la même période. Le seul datant de cette époque qui a été rénové est le cycle de Budé. Les demandes faites pour les rénovations pédagogiques sont introduites exactement au même titre pour le Renard que pour les autres écoles.

Il y a eu le déploiement des rétroprojecteurs, la mise à jour des salles de science, la mise à jour de la sécurité au niveau des salles de gym, les réfectoires, etc. Tout cela s'inscrit dans le même processus que pour tous les autres cycles. Les élèves du cycle du Renard ne disposent pas d'équipements moins bons que ceux des autres cycles.

M. Duport ajoute que la question posée par cette motion est très bonne. Tout l'entretien et les petits travaux ont été faits comme dans tous les cycles. Il y a une présence sur place pour s'occuper de la logistique et surveiller le bâtiment. Ce sont des bâtiments des années 60-70 qui vieillissent et qui n'ont pas toujours eu les budgets adaptés, mais ce n'est pas uniquement le cas du Renard. Le cas unique du Renard réside dans les 6 dernières années, où l'OCBA a essayé de développer des projets pour construire les cycles d'orientation de Balexert et de Bernex, qui devraient déjà être en exploitation. Dans les faits, ils ne sont ni en exploitation, ni en chantier, ni en étude, pour diverses raisons.

Le Conseil d'Etat a estimé que le cycle du Renard serait démoli une fois la mise en exploitation de ces bâtiments. Le cœur de cette motion est de souligner que des crédits ont été votés pour des extensions de cycles et qu'il est donc possible soit de faire un PL, soit de financer une lourde rénovation de ce cycle. On parle là d'un budget très conséquent, certainement plus de 50 MF, sans doute minimum 70 MF. La question de la faisabilité se posera en termes de rénovation ou de démolition, puis reconstruction.

Dans les deux cas, l'investissement est très important. Actuellement, il n'y a pas de décision à cet égard, étant donné que les projets censés remplacer le CO Renard sont toujours en développement.

Si, dans quelque temps, ces deux projets ne se réalisent pas, il est clair que le DIP et l'OCBA devront réfléchir urgemment à un projet palliatif. En revanche, le cycle du Renard est logé à la même enseigne que les autres cycles, à savoir un entretien et une veille technologique et humaine pour pallier le risque majeur, à savoir le risque de sécurité et de sûreté des personnes.

De par la surveillance régulière qu'ils mènent, il a été constaté qu'il y a certainement un entretien de façade à faire. Ce n'est pas à l'échelle d'une rénovation lourde. Autrement, le cycle fonctionne ; il n'est certes pas tout jeune, mais il n'est pas dans un état catastrophique. Le potentiel de rénovation profonde est en stand-by par rapport aux décisions de justice qui concernent les autres projets.

M. Girasoli fait un point de situation concernant le développement du CO Renard sur le site de Balexert. Les entreprises sont adjudgées et prêtes à intervenir depuis 2021, mais le déménagement de l'académie du Servette aux Evaux se heurte à des oppositions. Celles-ci sont en cours de traitement : il y a eu un premier traitement au Tribunal administratif, avec une décision prononcée en juin ; le canton a fait recours auprès de la Cour de justice.

Ils sont actuellement en attente d'une décision. Ils ont bon espoir quant à l'objectif de déménager l'académie du Servette aux Evaux. L'ensemble des paramètres ont été pris en considération, les aspects financiers, organisationnels, de la mobilité : tout a été approché avec soin. Dix ans est le temps qu'il faut au minimum pour réaliser le futur centre pour le pôle football, identifié à la Crotte-au-Loup à Vernier, pour lequel il faudra également développer le projet avec le lancement d'une étude de faisabilité dès l'année prochaine.

Ils essaient d'insister sur l'aspect lié au déménagement aux Evaux, car il est crucial pour libérer le site de Balexert et construire le cycle d'orientation qui permettra de soulager l'effectif scolaire cantonal et accueillir les élèves. Si cela va jusqu'au Tribunal fédéral, cela repousse à 2025-2026, ce qui permettrait toutefois de réaliser les travaux pour le pôle football aux Evaux (rénovation de 3 terrains) avec une échéance à 2027, permettant ainsi de libérer le site de Balexert et de réaliser le nouveau CO Renard à Balexert avant 2030. Ensuite, le jour où Crotte-au-Loup se réalisera (horizon 2033), ils pourront libérer le site des Evaux pour transférer l'académie sur le site de Crotte-au-Loup. La construction du cycle prendrait 32 à 35 mois. L'école de

Frontenex a été réalisée en 35 mois, sans un jour d'intempérie et sans aucun événement particulier comme des recours, etc.

Un commissaire (UDC) évoque la R 734 votée par le Grand Conseil en 2015 qui demandait la démolition-reconstruction du cycle du Renard sur le même site. Il n'y a pas eu de suite donnée à ce vote.

Par ailleurs, il trouve les propos de M. Girasoli très optimistes : il y a beaucoup d'oppositions concernant les Evaux. Apparemment, le cycle du Renard va encore rester sur place pour au moins 10 ans. Il mentionne les problèmes de sécurité qui existent au cycle du Renard : des filets ont été placés. Plusieurs crédits ont été votés pour faire des rénovations. Initialement, le cycle devait se construire à Balexert, avec des travaux finis en 2024. On voit quelle est la situation actuelle. Il pense que l'horizon est maintenant à 2035. Il demande comment ils vont réussir à lever les oppositions s'agissant des Evaux et à renverser la situation.

M. Girasoli répond que l'Etat a mandaté une étude d'avocats pour amener la preuve que la situation aux Evaux n'est pas si dramatique que ne la dépeignent les opposants. Soit ils ont gain de cause, et si cela va jusqu'au Tribunal fédéral, cela repousse à 2025-2026, soit le Tribunal fédéral ou le Tribunal administratif les déboute définitivement, et il faudra en effet attendre Crotte-au-Loup, ce qui repousse à 2033 pour la fin probable des travaux à Crotte-au-Loup, et à 2037 pour la mise en service du cycle du Renard. Aujourd'hui, 50% à 60% du montant est adjudgé auprès des entreprises. Des efforts considérables ont été faits pour pouvoir être prêts, car il y a un enjeu cantonal important. De plus, plus on attend, plus les normes changent et se durcissent, et donc plus il sera difficile de réaliser le cycle tel qu'il a été imaginé en 2020-2021.

Un commissaire (UDC) relève, outre le problème de la vétusté, qu'il y a chaque année une augmentation du nombre d'élèves. Il faudra donc bien recourir à des pavillons provisoires. De plus, il y a déjà des oppositions sur Crotte-au-Loup. Enfin, il fait remarquer qu'ils doivent bien se mettre en conformité avec les nouvelles normes.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que l'évolution des normes n'a pas un caractère obligatoire pour les bâtiments existants. Si on fait des travaux, on doit en revanche se rapprocher le plus possible des normes. Le cycle du Renard est dans la même situation que le cycle de Pinchat ou de la Golette ; ils sont tous de la même époque et ont tous subi le même entretien.

M. Duport observe que les filets se trouvant sur les façades du cycle sont là pour prévenir le risque. Il y aura certainement une campagne de rénovation des façades menée sur plusieurs cycles, dont celui-ci. La vétusté du bâtiment



est ce qu'elle est, et les responsables de la sécurité des personnes sont capables de prendre les mesures nécessaires. C'est bien parce qu'il y a des filets qu'il n'y a pas de risques.

Un commissaire (LJS) demande combien coûterait une rénovation du cycle du Renard.

M. Duport estime qu'il faut compter au minimum 70 MF s'il n'y a pas de surprise.

M. Girasoli indique, par comparaison, que le nouveau cycle du Renard à Balexert est chiffré à 96.5 MF, avec une plus grande capacité (900 élèves) et 4 salles de gym.

M. Duport précise qu'une extension serait probablement également prévue en plus.

M<sup>me</sup> Perucchi revient sur la question de la démolition-reconstruction. Dans l'histoire récente, les cycles qui ont fait l'objet d'une démolition-reconstruction étaient des pavillons. Là, il est question de bâtiments en béton. Il y a la question de savoir comment garder l'activité humaine pendant les travaux. De plus, aujourd'hui, un accent plus fort est mis sur la question des polluants, etc. A l'époque, il est donc apparu qu'il était plus intéressant de construire un cycle neuf et d'y mettre les élèves du CO Renard. La démolition-reconstruction sur site leur paraissait extrêmement complexe pour garantir une qualité d'enseignement. Il aurait fallu le vider, en plaçant les élèves ailleurs, etc.

Un commissaire (UDC) demande si les filets qui sont installés sur la façade sont contrôlés. Il demande si l'option de la démolition-reconstruction en plaçant les élèves dans des pavillons provisoires sur site a été étudiée.

M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il n'y a pas la place pour cette option-là. Dans le cas du Budé, ils ont défini le pavillon minimal nécessaire, et c'était déjà très serré. Si, en plus, on ajoute un chantier de démolition-reconstruction, c'est impossible. En outre, on a parlé d'un terrain libre disponible pour ce faire, mais à sa connaissance, il n'est pas en maîtrise de l'Etat.

Un commissaire (MCG) observe que ce terrain-là appartient à la Ville de Genève. En tant que magistrat de Vernier, il avait initié un projet pour étudier la possibilité de transférer le cycle du Renard sur le site de Balexert, le centre sportif à Crotte-au-Loup et de développer les infrastructures sportives. Servette était d'accord. Il n'y avait pas d'opposition à l'époque, car il s'agissait de transférer à Crotte-au-Loup soit toutes les industries, soit le centre sportif.

Il était préférable d'avoir un centre sportif plutôt que des usines et des dépôts. Il avait aussi été envisagé de racheter le terrain de la Ville, mais cela

n'a pas été possible, car c'est là que la Ville entrepose son matériel de voirie. Il demande pourquoi ce projet de Vernier n'a pas été mis en place à l'époque, alors qu'il y avait une vraie volonté et qu'il n'y avait pas d'oppositions.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que le département a validé l'installation du cycle à Balexert. Quant à Crotte-au-Loup, c'était une décision du Conseil d'Etat. Sauf erreur, le site du Pré-du-Stand a été priorisé par rapport à celui de Crotte-au-Loup.

Un commissaire (MCG) observe que le Pré-du-Stand est arrivé après, car c'était avec le changement de magistrat. Par ailleurs, il trouve l'échéance de 2033 encore très optimiste, car les opposants ne vont rien lâcher. Il demande pourquoi ne pas relancer le projet du Pré-du-Stand.

M<sup>me</sup> Perucchi relève que cette dernière question est éminemment politique. Les auditionnés ne peuvent pas y répondre.

M. Girasoli observe que les projets se heurtent maintenant systématiquement à des oppositions, comme si c'était quelque chose de tout à fait logique et naturel. 2033 est certes un horizon optimiste, sachant que c'est l'échéance envisagée s'il n'y a aucun obstacle qui se dresse devant eux. La dureté foncière est l'un des obstacles possibles. Où que l'on se tourne, on se heurte à des problèmes fonciers. Il y a un rattrapage qui doit être fait ; on ne trouve plus de terrains pour implanter des infrastructures d'utilité publique. Il y a un réel risque.

La présidente fait remarquer que, dès le départ, la commission avait alerté quant aux risques liés aux Evaux.

M. Girasoli se souvient de ces échanges ; lui-même avait parlé alors de la nécessité d'avoir un alignement des planètes pour ce projet. Certes, il fallait un véritable alignement des planètes, mais c'était cela ou ne plus rien faire. Or, cette piste offre encore aujourd'hui un certain nombre d'avantages, mais il y a des prises de position qui bloquent le projet. Il respecte la position quant à la sauvegarde du patrimoine, mais d'autres postures sont incompréhensibles, notamment sur la question de la mobilité : c'est un problème depuis des décennies, ils proposent des solutions qui n'empirent pas la situation et qui peuvent l'améliorer, tout en cherchant à être parcimonieux en termes fonciers et sans préteriter les usages existants. Ce message-là n'est malheureusement pas entendu.

## Séance du 31 octobre 2023

### Audition de M. Mathias Buschbeck, Maire de Vernier

M. Buschbeck indique que le Conseil administratif de Vernier est très reconnaissant aux auteurs de la motion de l'avoir déposée ; il se retrouve en effet dans les considérants, les invites et l'exposé des motifs, à l'exception d'un point (la 2<sup>e</sup> invite). Le CO Renard a été construit en 1968 et a donc bientôt 60 ans. Les problèmes de vétusté du cycle sont connus depuis au moins une décennie. Plusieurs textes ont été votés à une large majorité, voire à l'unanimité du Conseil municipal, déjà en 2013-2015.

Il serait injuste de dire que rien n'a été fait : le Conseil d'Etat est intervenu pour sécuriser le bâtiment, rénover quelques éléments essentiels pour essayer de prolonger sa durée de vie de quelques années. La votation sur Pré-du-Stand et les conséquences en cascade retardent néanmoins la fin de vie de ce cycle. Une correspondance importante a eu lieu depuis 2019 entre le Conseil administratif de Vernier et le Conseil d'Etat.

Dès le lendemain de la votation, le Conseil administratif a demandé dans quel horizon de temps était envisagée l'exploitation du site de Balexert ; le Conseil d'Etat a répondu que beaucoup d'incertitudes demeuraient encore, tant au niveau de la mise en activité de nouveaux cycles d'orientation que sur les prévisions d'augmentation des effectifs, demandant une prolongation de la durée de vie du cycle du Renard. Un courrier a été écrit en 2022 pour demander si, vu les oppositions sur le projet à Onex, des travaux supplémentaires étaient à envisager au Renard, et le Conseil d'Etat a répondu que tout était fait pour le confort et la sécurité dans ce cycle et qu'il ne fallait pas s'inquiéter.

Un autre courrier a été écrit en 2023 suite à un article du Temps disant que face à la hausse des effectifs, Genève ne fermera pas tout de suite le cycle du Renard, pour demander si le crédit voté par le Grand Conseil pour les augmentations d'effectifs des cycles pourrait bénéficier au cycle du Renard. Il a été répondu que ce n'était pas prévu pour ce cycle-là, mais pour faire face aux augmentations des effectifs. Il y a donc un dialogue de sourds autour de ce sujet.

Des problèmes ont certes été réglés (pas de fuite dans les classes durant les pluies, sécurisation des chutes de bouts de béton), mais le cycle reste dans un état vétuste. On sait aujourd'hui, compte tenu de toutes les incertitudes, qu'il y en aura en tout cas encore pour 15 ans d'exploitation. Le cycle va donc atteindre ses 70 ans sans avoir eu une rénovation importante. Il souligne que si l'on souhaite qu'un bâtiment soit respecté, il faut qu'il soit respectable ; le message que sous-tend le fait de laisser ce bâtiment dans son état actuel est que

ses usagers sont une quantité négligeable – on ne peut pas accepter un tel message.

Le Conseil administratif de Vernier demande donc que des investissements plus importants que les entretiens avec le budget courant soient faits. Il ne dit pas qu'il faut une rénovation complète, mais quelque chose de plus important que les 200 000 à 300 000 F qui sont investis chaque année pour la maintenance. Par exemple, les accès à la bibliothèque arrivent directement sur du béton brut à l'extérieur, le terrain de sport est en goudron et plein de trous. La seule réserve qu'il a par rapport à la motion porte sur la dernière phrase de l'exposé des motifs et la deuxième invite, qui demande de maintenir le terrain en zone de verdure. Il n'en comprend pas la raison.

Cet élément n'est conforme ni au plan directeur cantonal ni au plan directeur communal (PDCom).

Un commissaire (PLR) indique que le département a expliqué à la commission que d'autres cycles étaient dans une situation similaire (Pinchat, la Golette, etc.) et qu'une rénovation importante coûterait 70 MF d'investissement, alors qu'un autre cycle pourrait être construit, avec davantage de capacité d'accueil et pour un coût de 90 à 100 MF. La question se pose donc de l'économicité des moyens. Il demande quels sont concrètement les problèmes de sécurité au cycle du Renard. La question est de savoir si cela vaut la peine d'investir 70 MF pour rénover un cycle, avec la question de savoir où placer les élèves durant les travaux. Il rappelle que si Pré-du-Stand avait été déclassé, la situation ne serait pas telle qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas de plan B et il y a le sentiment qu'il va falloir faire avec tant que la population n'accepte pas que des établissements soient construits là où cela est prévu. Il demande ce qu'il propose concrètement, en tant que politicien, pour qu'une solution puisse être trouvée, étant donné que les alternatives (Evaux, Crotte-au-Loup) ne semblent pas au beau fixe.

M. Buschbeck répond qu'il partage globalement son analyse de la situation : on ne peut plus se contenter aujourd'hui de simples coups de peinture, et il n'est pas raisonnable de mettre 70 MF dans une rénovation complète d'un cycle dont on ne sait pas dans quel horizon il sera démoli. Son propos est qu'entre les 70 MF et les quelques centaines de milliers de francs déjà investis, on peut sans doute trouver un juste milieu, comme 1 ou 2 MF permettant de rénover les éléments critiques du cycle. Par exemple, l'accès à la bibliothèque n'est absolument pas accueillant : on descend dans un couloir obscur pour se retrouver face à du béton brut. Des rénovations d'appoint peuvent être faites au niveau énergétique. Le terrain de sport extérieur est dans un très mauvais état. On ne sait pas dans quel horizon les infrastructures

sportives pour le Servette seront faites, mais de toute façon, ce cycle devra rester encore plusieurs années en exploitation, en tout cas jusqu'à 2035-2038.

Un commissaire (PLR) demande si le Conseil administratif est prêt à défendre un nouveau déclassement du Pré-du-Stand si ce projet est relancé.

M. Buschbeck observe que, quelle que soit la solution qui sera trouvée pour l'académie du Servette, le cycle va rester en exploitation pour en tout cas 15 ans.

Un commissaire (PLR) répond que des choses pourraient être faites aux Evaux de manière provisoire, pour autant qu'il y ait une vraie solution à terme.

M. Buschbeck observe que la ville d'Onex a très clairement dit qu'elle ferait recours et emploierait tous les moyens juridiques à disposition pour empêcher l'installation du club de football, même de manière provisoire, à Onex. Vernier a régulièrement fait part de sa bonne volonté quand il s'agit de trouver des solutions ; la commune a accepté un certain nombre de nuisances sur son territoire. Pour Crotte-au-Loup, le Conseil administratif a dit au Conseil d'Etat qu'il était d'accord pour entrer en matière sur le pôle football. Actuellement, les conditions ne sont pas remplies pour que le Conseil administratif soit favorable à ce projet, mais il est encore ouvert à la discussion. Les revendications du Conseil d'Etat et des représentants du pôle football étaient déjà excessives et ont encore augmenté durant les discussions, c'est pourquoi il est compliqué pour le Conseil administratif de défendre le projet.

Un commissaire (PLR) relève que si les conditions ne sont pas remplies pour le pôle foot à Vernier, les conditions ne sont pas remplies pour avoir un planning à terme de démolition-reconstruction du cycle du Renard. Il ne dit pas qu'il faut absolument faire cela à la Crotte-au-Loup, que les conditions posées par le Conseil d'Etat sont les bonnes ou que la commune d'Onex a raison de faire recours, mais il comprend que tout cela se passe ainsi, étant donné les résultats de la votation, qui ne s'est jouée qu'à 9 voix d'écart.

M. Buschbeck observe que même si tout s'était passé comme prévu après la votation, l'horizon le plus tôt était 2029, donc le cycle aurait continué jusqu'en 2031-2032.

Un commissaire (LJS) demande quelles sont les incidences de la construction du quartier de l'Etang et des Corbillettes sur le nombre d'élèves du cycle.

M. Buschbeck renvoie au DIP pour cette question. Le Conseil d'Etat ne leur a pas indiqué qu'il fallait construire un nouveau cycle à Vernier pour ces raisons-là.

Un commissaire (LJS) demande ce qu'il en est de la surpopulation des élèves dans les cycles.

M. Buschbeck répond que les problèmes de sureffectif sont connus. Les prévisions faites pour 2030 vont se réaliser en 2025.

Un commissaire (S) observe que les auteurs du texte eux-mêmes n'ont pas donné d'explication quant à la deuxième invite. Il demande s'il sait à quoi correspondent les parcelles n° 666, 667, 670, 2674, 2675.

M. Buschbeck répond que ce sont les parcelles qui correspondent au périmètre du cycle du Renard.

Un commissaire (S) demande si l'on pourrait supposer que cette deuxième invite et le souhait de maintenir en zone de verdure soient en rapport avec des projets de bâtiments liés à l'accueil de migrants.

M. Buschbeck répond que, étant donné la temporalité difficile à appréhender, il a un peu de peine à comprendre le sens de cette invite. Dans le plan directeur, il est prévu de l'habitat de faible densité dans ce secteur.

Un commissaire (MCG) indique que la volonté des motionnaires était de pouvoir développer l'infrastructure sportive et ainsi faire un vrai pôle sportif, avec le centre sportif de football et le tennis club, c'est pourquoi il s'agissait de maintenir en zone de verdure.

Un commissaire (S) rappelle que lorsque la question a été posée au premier signataire, celui-ci semblait ne pas savoir pourquoi ce point avait été évoqué. Il demande si M. Buschbeck n'a donc bien aucune idée de pourquoi il y a cette mention spécifique d'une zone de verdure dans la motion.

M. Buschbeck répond qu'il comprend maintenant mieux l'intention, en lien avec le projet d'agrandir le centre sportif comme évoqué par son préopinant MCG. Actuellement, cela n'est pas prévu au plan directeur, mais il est vrai que les infrastructures sportives existantes sont également vétustes et ne suffisent pas. Des réflexions sont en cours pour savoir ce qu'il faut faire avec les terrains existants.

Un commissaire (S) comprend qu'il n'était pas à l'origine de cette invite et que cela ne se retrouve pas dans le PDCOM.

M. Buschbeck le confirme.

Un commissaire (S) observe que politiquement, si l'ambition est de l'équipement public sportif, insister sur le maintien de la zone de verdure n'est pas irréconciliable. A l'origine, son interprétation de cette invite était qu'on ne voulait rien construire de plus sur ce terrain, mais ce n'est vraisemblablement pas le cas. S'adressant aux signataires de la motion, il demande s'il faut

comprendre cette deuxième invite comme étant un soutien à de l'équipement public sportif.

Un commissaire (MCG) répond par l'affirmative. Cette idée d'un vrai pôle sportif est un projet de longue date.

Un commissaire (S) remarque que cette interprétation est moins sensible sur le plan politique que celle qu'il avait suggérée.

Un commissaire (PLR) persiste à penser que le projet de Pré-du-Stand contribuerait à résoudre toutes les difficultés aujourd'hui insolubles et qu'il mérite d'être remis sur la table, étant donné qu'aucune autre solution n'est à ce jour défendable à long terme.

Un commissaire (Ve) demande si, hypothétiquement, la commune pourrait vivre avec un cycle du Renard qui reste au même emplacement ; par exemple, si, en raison de la planification, il devait y avoir deux cycles, ou, dans le cas où il ne devait y en avoir qu'un, ce serait l'actuel cycle du Renard qui serait démoli et reconstruit au même endroit.

M. Buschbeck répond que s'il devait y avoir deux cycles, cela signifierait qu'il y a naturellement des besoins scolaires qui le justifient. La commune ne va pas s'opposer à cela. Vernier est une commune de bientôt 40 000 habitants, il n'est pas exclu qu'il y ait besoin de deux cycles sur son territoire. Si c'était sans le cycle à Balexert, ils le regretteraient, car le site de Balexert offre une meilleure centralité aux élèves. De plus, outre le cycle, le projet de Balexert est un beau projet, avec un parc, c'est pourquoi il serait dommage d'y renoncer.

Un commissaire (Ve) observe que le terrain sur lequel est l'actuel cycle du Renard est déjà en zone de verdure. Il suppose qu'un projet d'infrastructures sportives nécessiterait un changement de zone. Il demande ce qu'il en est s'agissant du projet de logements de la commune.

M. Buschbeck répond que le plan directeur communal prévoit du logement sur ce terrain, mais que la zone exacte n'est pas encore définie. En tout cas, une modification de zone sera nécessaire, de même que si l'on veut y installer des infrastructures sportives.

La présidente revient sur sa réponse à la question de son préopinant Vert : il serait favorable au maintien du cycle du Renard sur le site actuel, dans l'absolu.

M. Buschbeck précise qu'il a dit que, dans l'hypothèse où il devait y avoir deux cycles à Vernier étant donné la planification, il semblerait plus raisonnable de garder cet emplacement, en plus du site de Balexert, plutôt que de devoir trouver un périmètre qui n'est à ce jour pas identifié. Ce n'est

cependant pas dans leur plan directeur communal. Cette réflexion répond aux questions hypothétiques qui lui ont été posées.

Un commissaire (S) indique que des habitants et associations observent une forme de « ghettoïsation » du secteur entourant le cycle du Renard. Il déplore le fait que les habitants les plus précarisés se retrouvent avec les infrastructures et prestations les moins bien dotées. Il a aussi entendu que certains enseignants refusaient d'aller travailler au cycle du Renard à cause de ces caractéristiques-là. Il demande s'il a eu les mêmes échos.

M. Buschbeck répond qu'il fait également ce constat : c'est dans des endroits précarisés qu'il y a ces établissements scolaires extrêmement vétustes, ce qui n'est pas un bon message transmis par les autorités, c'est pourquoi il demande que des investissements plus importants soient faits pour rénover le cycle du Renard. Cela permettrait de donner un service public de meilleure qualité dans ce secteur.

S'agissant des retours de la part des habitants, il en a de toutes sortes. Certaines personnes sont très inquiètes, d'autres très satisfaites. Des repas scolaires sont commandés tous les jours, ce qui n'est pas le cas dans tous les cycles, avec une commande à l'avance et un suivi important qui est fait. Il y a un gros travail qui est aussi accompli et une très bonne collaboration entre le DIP et la Ville de Vernier pour que les conditions soient maximisées dans ce secteur. Il ajoute que l'on constate qu'étant donné le grand nombre d'infrastructures à proximité, les jeunes ont tendance à ne pas sortir du Lignon avant leurs 15 ans, ce qui peut donner cette impression de « ghettoïsation », mais correspond aussi au principe de la « ville du quart d'heure ». Le site de Balexert pourrait contribuer à réduire cette tendance, en les faisant sortir de cet environnement.

### **Audition de M<sup>me</sup> Isabella Siddiqi, secrétaire générale de la FAPEO**

M<sup>me</sup> Siddiqi remercie la commission pour son invitation ; il est important pour son association de savoir que son avis est pris en compte. S'agissant de la motion, elle se demande à quand correspond le dernier jour d'utilisation du cycle du Renard. Elle relève que cela fait plus de dix ans que les travaux prévus pour le cycle du Renard et d'autres cycles sont reportés pour différentes raisons. Il convient d'assurer les conditions de travail de l'ensemble des élèves du canton. Il a été constaté que la population des élèves augmente beaucoup plus que ce qui avait été planifié à l'origine. Cela fait plus de dix ans que les associations de parents d'élèves et les fédérations d'enseignants tirent la sonnette d'alarme pour indiquer que les bâtiments actuels ne sont plus en mesure de contenir cette population qui augmente.



A ce jour, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Avec tous les reports de travaux, il va y avoir trois cycles de retard, vu le temps que prend la construction d'un cycle.

Au cycle du Renard, des filets ont été posés pour éviter que des bouts de façades s'effondrent sur les élèves et employés du cycle. Malgré tout, l'état de délabrement du cycle reste avéré. Quand on parle de climat scolaire, cela ne concerne pas uniquement les conditions comme le chauffage, etc., mais aussi la façon dont fonctionnent les élèves entre eux. Quand il y a du délabrement au sein d'un bâtiment, il y a le sentiment que le cycle est délaissé. Or, les parents s'attendent à ce que l'ensemble des élèves reçoivent un traitement équitable sur la totalité du canton. Les conditions actuelles au cycle du Renard ne sont pas du tout les mêmes que dans d'autres cycles.

On ne peut ainsi pas garantir aux élèves de pouvoir faire leur parcours scolaire dans de bonnes conditions. Les élèves du cycle sont les citoyens de demain ; quand on ne fait pas en sorte que leurs conditions de travail soient favorables à leur apprentissage et à leur épanouissement de manière générale, on constate plus d'absentéisme, moins de réussite scolaire, un parcours plus chaotique et peut-être, à terme, une recrudescence d'échecs scolaires et de coupures de la société, avec des conséquences comme de potentiels besoins d'assistance ou, à l'extrême, des incarcérations. Il en va donc de la responsabilité de tous, parents comme Etat, d'assurer que chaque élève puisse avoir des conditions de travail acceptables.

La présidente demande si la totalité du cycle du Renard est délabrée.

M<sup>me</sup> Siddiqi répond par la négative. La majorité des classes sont dans des conditions acceptables, mais certaines parties du cycle ne le sont pas du tout. Des toilettes sont dans un état déplorable. Le cycle actuel peut accueillir 750 élèves et environ une cinquantaine d'élèves de plus. La question est de savoir si cela vaut la peine de rénover et d'avoir cette ressource qui existe déjà, avant que les prochains cycles qui sont à l'étude et sont actuellement bloqués soient mis en service. Sur le plan économique, elle ne peut en juger.

Elle relève toutefois que parfois, en économisant aujourd'hui, on se met dans une situation encore plus dramatique d'ici quelques années. Il y a une augmentation actuelle de +1000 élèves par rapport à ce qui avait été prévu ; on peut se demander ce qu'il en sera dans quelques années. Des zones du cycle justifieraient clairement des travaux plus importants que ceux qui ont été faits jusqu'à présent.

La présidente demande s'il lui paraît envisageable que les travaux soient réalisés tout en maintenant l'exploitation du cycle.

M<sup>me</sup> Siddiqi répond que, sans être ingénieure ou architecte, elle pense que cela peut être découpé afin de maintenir le cycle fonctionnel. Cela dépend aussi de la nature des travaux : refaire une partie des toilettes n'équivaut pas à refaire complètement une façade ou un étage.

Un commissaire (Ve) demande s'il y a des discussions entre son association et le DIP sur les enjeux de planification.

M<sup>me</sup> Siddiqi précise qu'elle a repris le poste de secrétaire générale il y a quatre mois. La FAPEO est en contact régulier avec la DGEO et la conseillère d'État chargée du DIP, comme c'était également le cas durant les législatures précédentes, sur différentes thématiques en lien avec le parcours de l'élève. La planification concernant l'évolution de la démographie et du nombre d'élèves est faite par le service de la recherche en éducation (SRED) ; le DIP se fonde sur ces statistiques.

Concernant les discussions relatives à la gestion des flux, il lui semble que cela se fait davantage à l'interne du DIP – elle-même n'a en tout cas pas été conviée à une séance sur ce point en quatre mois. Il n'y a pas de groupe de travail dédié à cette thématique.

Un commissaire (Ve) comprend cela, dans la mesure où on attend plutôt les associations de parents sur ce qui concerne de plus près l'encadrement des élèves, mais il y a aussi une forme de décalage entre la planification du SRED et le ressenti des parents. Il trouverait intéressant et utile qu'il y ait des discussions également sur ces projections.

M<sup>me</sup> Siddiqi relève qu'il y a eu plusieurs éléments qui ne pouvaient pas être prévus, au niveau des flux migratoires et de la guerre en Ukraine. Elle ne peut toutefois pas dire pour quelles raisons la projection du SRED ne correspond pas à la réalité. Il est important de parler de ressenti, car même s'il est plus subjectif et moins mesurable, c'est ce qui conditionne le plus le parcours de l'élève. Quand il y a un bâtiment qui est ressenti comme étant à l'abandon, laissé pour compte, cela plombe réellement le moral et enlève la motivation.

La présidente demande si les élèves seraient prêts à abandonner le Renard pour aller à Balexert.

M<sup>me</sup> Siddiqi répond que les parents pensent que l'avantage principal du cycle du Renard par rapport à Balexert est qu'il est plus excentré et qu'il y a donc moins de distractions et de tentations aux alentours. Les élèves, pour leur part, seraient sans doute très contents de pouvoir aller sur le site de Balexert, avec plusieurs possibilités pour manger à midi, des loisirs, etc.

La présidente demande si les élèves du Renard ont envie du nouveau bâtiment ou s'il y a une forme d'attachement à leur cycle.

M<sup>me</sup> Siddiqi observe que ce ne seront pas les mêmes élèves. Elle pense qu'un élève qui se trouve aujourd'hui au cycle du Renard serait ravi d'avoir un cycle tout neuf. Pour un parent, la question de la sécurité et du climat scolaire sera prépondérante, mais elle ne peut pas parler au nom de tous. Concernant la motion, à défaut d'une autre solution, tout ce qui peut améliorer les conditions d'apprentissage est bon à prendre.

La présidente propose de lier la motion M 2967 de M. Florey avec la présente motion que la commission étudie, soit la M 2943. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## Séance du 16 janvier 2024

**Auditions de MM. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, Cyril Brungger, DCS ; M<sup>me</sup> Marta Perucchi, MM. Olivier Joss, Jean-Luc Gauthey, Mikael Meyer, DT ; MM. Jean-Pierre Duport et Antoine Girasoli, OCBA**

M. Apothéloz rappelle que le point de départ de tout cela est qu'il y a de forts besoins au niveau du cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Perucchi indique qu'au départ, le projet était de déplacer le cycle du Renard à Balexert, d'une part car les travaux de démolition-reconstruction étaient beaucoup trop complexes pour être faits sur site, d'autre part car la localisation n'était pas non plus idéale pour les élèves. Le besoin était déjà qu'il y ait un nouveau cycle à la rentrée 2021. A ce moment-là, selon la réalisation des projets suivants, le cycle du Renard actuel aurait été abandonné. La courbe des effectifs a augmenté de façon bien plus violente que prévu. Il y a quelques années, il a donc été annoncé que le cycle du Renard actuel serait maintenu tant qu'il n'y aurait pas le nouveau cycle de Balexert ni celui de Bernex.

Or, avec une mise à disposition en 2032 de Crotte-au-Loup, on arrive à un cycle à Balexert en 2036, avec un projet qu'il faudrait reprendre entièrement, car d'ici là, le projet autorisé ne le sera plus. Après des bilans effectués avec la nouvelle magistrate, le DIP souhaite à la fois le maintien du cycle du Renard de manière indéfinie – sa rénovation devra alors être agendée – et la construction du cycle de Balexert. Cela n'est pas seulement dû à l'augmentation des effectifs, mais aussi à la rareté des terrains. C'est une décision que M<sup>me</sup> Hiltbold, qui est navrée de ne pas pouvoir être présente, lui a demandé de transmettre à la commission.

M. Duport donne des éléments concernant le cycle du Renard. L'entretien et la sécurisation du cycle sont faits régulièrement, au même titre que pour les autres bâtiments. Le site est vétuste, comme tous les bâtiments de cette époque. M<sup>me</sup> Hiltbold souhaite le maintien du cycle, avec une rénovation importante à

venir. C'est un projet qui pourra être mis en œuvre dans le cadre du crédit de renouvellement d'un projet de loi spécifique, mais aussi dans le cadre du milliard énergétique. Financièrement, les interventions semblent donc tout à fait possibles selon les orientations du Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> Perucchi indique, concernant la M 2943, que M<sup>me</sup> Hiltpold a été informée que le cycle du Renard n'était pas laissé à l'abandon, comme cela a été présenté à la commission lors d'une précédente audition. La magistrate souhaite maintenir le cycle et le rénover selon la planification de rénovation des bâtiments. Une étude vient de démarrer sur le cycle du Marais, qui date de la même époque que le cycle du Renard.

La conseillère d'Etat n'a pas parlé d'agrandissement. Dans la mesure du possible, elle souhaiterait rester avec des cycles d'une capacité un peu en dessous de 900, même s'il faudra aussi s'aligner sur les besoins. Ce qui est clair est en tout cas qu'une demande sera faite pour que le cycle soit rénové. D'un point de vue pédagogique, le cycle est tout à fait à jour, comme les autres cycles de la même époque, comme elle l'a précisé la dernière fois. Le maintien du cycle du Renard n'annule pas le projet de cycle à Balaxert : il y aura également besoin de cet autre cycle. Le département espère très vivement que le projet des Evaux pourra aboutir, car le besoin est urgent.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que des prévisions sont réalisées par le SRED, avec une visibilité assez claire à 4 ans. À 10 ans, on essaie de prolonger ce qu'on voit dans les prévisions. Il y a un facteur sur lequel il est difficile d'avoir des prévisions exactes, celui de la migration. Des hypothèses sont émises et revues chaque année. Un exercice a été fait avec des hypothèses à 2050, très larges, où l'on voit que la fourchette de probabilité est immense (plus ou moins deux bâtiments). Cela est très difficile à gérer, donc ils vont essayer de mettre en place un système de benchmark pour imaginer le nombre de bâtiments dont ils auront besoin, également pour répondre au plan directeur cantonal.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que c'était en effet le cas à l'origine. Des chantiers de démolition-reconstruction ont pu être faits, par exemple pour le cycle de Cayla et le collègue Sismondi. Or, il s'agissait de bâtiments des années 55-57 ; ils étaient faciles à démolir, sans beaucoup de bruit. Le cycle du Renard a quant à lui une structure en béton. Ils imaginent donc mal garder des élèves sur site, avec de l'autre côté une aile en train d'être démolie au marteau piqueur.

Le cycle de Budé a été rénové et cela a très bien marché, l'OCBA a mis à disposition des pavillons provisoires permettant de vider une aile, mais ils n'ont pas démolit la structure du bâtiment, alors qu'au Renard, il faudrait la démolir. Idéalement, il faudrait donc quitter le site le temps des travaux, avec une démolition-reconstruction. Or, ce n'est pas envisageable, notamment pour

des questions de bruit et, car la tendance n'est pas aux démolitions-reconstructions pour des raisons de durabilité. Il pourrait être rénové comme le cycle de Budé ou le collègue Rousseau.

Un commissaire (Ve) comprend que la tendance n'est plus une démolition-reconstruction, mais une rénovation, et que la question du maintien sur site n'est plus exclue.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que le maintien du cycle nécessiterait en effet une rénovation lourde, dont l'étude n'a pas encore commencé.

M. Duport ajoute que ce genre de projets n'est pas nouveau. Aujourd'hui, on ne parle plus de démolition-reconstruction, notamment par rapport aux nouvelles normes environnementales. Les questions de rénovation seront étudiées en faisabilité pour pallier le facteur de maintien de l'activité d'enseignement. A Rousseau, il a fallu faire un pavillon provisoire ; pour Budé, il en a fallu deux.

Le problème principal au quotidien dans leur mission de rénovation est celui de savoir comment maintenir l'activité des sites rénovés. Le problème est d'avoir des surfaces adéquates pour cela. L'étude de faisabilité en amont est devenue de plus en plus importante, c'est pourquoi ils ne peuvent pas donner des réponses précises à ce stade, car toutes les portes doivent encore être ouvertes. Les coûts inhérents aux bâtiments provisoires sont aussi très importants.

La présidente comprend qu'il serait possible de rénover le Renard en maintenant les élèves dans le cycle, bien que ce soit peu confortable en termes de bruit.

M. Duport répond par l'affirmative ; c'est le cas actuellement avec le collègue Rousseau. Cela va néanmoins représenter des coûts importants en termes de bâtiments provisoires.

Un commissaire (Ve) demande si l'on pourrait alors s'économiser le passage du Servette par les Evaux.

M<sup>me</sup> Perucchi répond par la négative. Le projet de Balexert est essentiel. Au niveau de la capacité d'accueil, on est très en dessous du besoin, c'est pourquoi il faut absolument réaliser le cycle de Balexert dans des délais raisonnables.

Un commissaire (Ve) partage cette analyse, mais souhaitait l'entendre de la part de M<sup>me</sup> Perucchi, car c'est un raccourci qui pourrait vite être fait.

M<sup>me</sup> Perucchi ajoute que des rentrées difficiles s'annoncent : un PL pour la surélévation et l'agrandissement de plusieurs cycles a été voté par le parlement,

mais l'OCBA fait face à des blocages – deux pavillons auraient dû voir le jour en 2024, mais ce ne sera pas le cas.

Un commissaire (Ve) comprend qu'une des grosses différences entre Crotte-au-Loup et Pré-du-Stand est que Crotte-au-Loup est déjà déclassé et n'a pas de SDA.

M. Meyer le confirme. Crotte-au-Loup est entièrement en zone à bâtir, en zone 5, inconstructible pour du logement en raison de la proximité de l'aéroport. Pré-du-Stand est en revanche en zone agricole.

Un commissaire (Ve) comprend qu'il y a de toute façon une recherche de vocation future pour Crotte-au-Loup, vu que c'est en zone à bâtir, mais sans possibilité de faire des logements.

M. Meyer répond qu'il y avait eu pendant un temps un projet de jardins familiaux, mais dès qu'il y a eu le projet de pôle football, ce projet est tombé à l'eau.

Un commissaire (S) demande combien de terrains sont prévus à Versoix pour les professionnels.

M. Brungger répond qu'il y a 4 terrains à Versoix. L'académie, qui serait à Crotte-au-Loup, représente 22 équipes de jeunes (filles et garçons), les pros représentent 4 équipes (2 femmes, 2 hommes).

Un commissaire (S) trouve la 3<sup>e</sup> invite de la M 2967 intéressante, dans la mesure où l'on ne mise pas tout sur un seul lieu, ce qui rejoint la vision du Conseil d'Etat. Sur les autres invites, il pense qu'un nettoyage peut être fait. Il demande si l'analyse multicritères qui a été faite pourrait être transmise à la commission, afin d'objectiver les différentes alternatives évoquées dans la motion.

M. Apothéloz répond par l'affirmative. Il suggère à la commission d'auditionner également le DT à propos de cette analyse.

Un commissaire (S) demande quelles décisions administratives seraient sujettes à recours concernant Crotte-au-Loup. En outre, il revient sur les deux pavillons qui auraient dû être mis en place en 2024, mais qui ne le seront pas ; il n'y a pourtant aucune opposition formelle.

M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il n'y a effectivement pas d'opposition et que tout est prêt pour démarrer les travaux ; il y a seulement un préavis négatif de la commission d'architecture, qui s'oppose aux deux pavillons.

M. Meyer indique, concernant Crotte-au-Loup, qu'il y aura une MZ pour passer d'une zone 5 à une zone d'équipements publics. Il y aura ensuite un PLQ. Le Conseil municipal de la commune rendra un préavis sur celui-ci.

Un commissaire (S) en conclut que les risques principaux sont un référendum cantonal sur la MZ et un référendum communal sur le PLQ.

M. Gauthey précise que ce parcours vient d'être vécu sur le projet de la Goutte de Saint-Mathieu. La première étape a été l'opposition du Conseil municipal, avec un référendum local. La MZ a ensuite été soumise au Grand Conseil, et il y a eu un référendum cantonal et un recours. Ce processus a pris en gros 4 à 5 ans entre l'étude de faisabilité et la décision favorable du tribunal. Ces obstacles sont rencontrés fréquemment dans les processus de développement ; ces 4 à 5 ans sont intégrés et compatibles avec le calendrier sur lequel ils travaillent pour Crotte-au-Loup.

M. Apothéloz explique, s'agissant de la motion, que lui-même l'a perçue comme un texte visant à faire quelque chose en faveur du sport, pas comme une attaque contre un projet. Il s'agit d'une recherche de solutions pour aller plus vite. En revanche, dans ce cas, il faut que la conjugaison du parlement et du Conseil d'Etat réussisse, sinon il y aura un éparpillement et une perte de force du projet.

M. Duport précise que la commission d'architecture est une commission paritaire indépendante. Ce n'est donc pas à proprement parler une commission interne à l'Etat. Ses membres sont en majorité des représentants des métiers de l'architecture, et non des fonctionnaires.

Un commissaire (PLR) revient sur le projet Pré-du-Stand : à l'époque, le Conseil d'Etat disait qu'il n'y avait aucun plan B, alors qu'il y en a maintenant plusieurs. Il pense qu'il y aura une levée de boucliers de la part des habitants contre le projet de Crotte-au-Loup. Le projet de Pré-du-Stand a été refusé à 9 voix près, car des partis ont milité contre. Ainsi, le projet pourrait désormais être faisable s'il y avait une quasi-unanimité au parlement. Quant aux surfaces d'assolement, le problème se posera toujours à Genève. Des discussions peuvent avoir lieu avec Berne pour tenter de redéfinir les exigences par rapport aux SDA. Il demande s'il a été envisagé de compenser les SDA du Pré-du-Stand dans la zone 5 de la Crotte-au-Loup.

M. Apothéloz remercie le parlement de chercher également des solutions. Cela fait des années que le Conseil d'Etat cherche des solutions. Il n'y a pas de solution idéale ; il faut vivre avec de potentielles oppositions. Pour sa part, il ne pense pas que le projet de Pré-du-Stand est acquis d'avance, pour des raisons de SDA et d'opposition de la commune. En outre, Berne n'est pas dans l'état d'esprit de laisser davantage de marge de manœuvre sur les SDA, au contraire les exigences augmentent vis-à-vis de Genève.

M. Gauthey ajoute que la marge de manœuvre n'est effectivement pas offerte par la Confédération. Le sujet s'est tendu. Il y a des besoins très consommateurs

de SDA, comme les renaturations, les décharges, etc., qui se sont ajoutées aux projets de développement. Crotte-au-Loup est donc aujourd'hui un élément qu'ils ont du mal à ne pas retenir comme une alternative permettant d'éviter une consommation de SDA. Sur les rocades de SDA, ils se sont posé la question, mais cela se heurte à plusieurs obstacles. Notamment, cela lie la procédure à des éléments qui ne sont pas liables en termes d'incertitude. On ne peut pas envisager deux procédures en château de cartes, en engageant une MZ sous réserve de l'adoption d'une autre procédure. En outre, cette rocade négligerait peut-être les intérêts des propriétaires de Crotte-au-Loup.

Un commissaire (PLR) demande si le Conseil d'Etat est certain que les habitants de Crotte-au-Loup ne vont pas s'opposer.

M. Apothéloz répond par la négative. Un travail est en cours pour apaiser les inquiétudes des riverains et pour répondre aux demandes qu'ils formulent, en amont du projet.

Un commissaire (UDC) confirme que l'esprit du premier signataire de la M 2967 était effectivement de travailler de manière constructive. Concernant le cycle du Renard, il souhaiterait savoir où en est le projet de rénovation du Renard à l'heure actuelle. Par ailleurs, il comprend qu'ils sont assez favorables à la M 2943, qui préconise une rénovation légère du cycle du Renard.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que l'OCBA a une planification de rénovation sur la base de leurs études d'état des bâtiments. Le cycle du Renard ne s'y trouve actuellement pas, puisque jusqu'à présent il n'était pas question de le rénover. Cela a changé, puisqu'il est maintenant clair qu'il faut le garder. La question de la rénovation et de sa planification revient à l'OCBA. Les besoins sont assez clairement définis, puisque d'autres cycles similaires ont fait l'objet de rénovations ; la demande pourrait donc être formulée très rapidement auprès de l'OCBA.

M. Duport ajoute qu'à l'heure actuelle, le projet n'existe pas concrètement, puisque le Conseil d'Etat souhaitait maintenir le bâtiment, comme c'est le cas pour les autres bâtiments, mais sans le rénover de manière lourde, puisqu'il était prévu qu'il soit démoli. On savait qu'il serait maintenu encore en tout cas pour dix ans, mais il ne s'agissait pas d'envisager une rénovation lourde. C'est désormais le cas : il va falloir le rénover. Aujourd'hui, grâce aux différents outils à disposition, ils ont une cartographie assez précise de l'état de vétusté, et ils sauront ainsi assez rapidement sur quoi intervenir. En complément, avec le DIP, ils identifieront aussi quelle sera la capacité du futur cycle, etc. En revanche, en termes de délai de mise en exploitation, une date ne peut pas être donnée à ce jour, en raison des multiples incertitudes qui existent. Cependant, sur le plan financier, cela peut être mis sur les rails sans trop de problèmes selon lui.



**Séance du 26 mars 2024****Votes**

La présidente passe au vote sur la M 2943.

La présidente met aux voix l'amendement proposé pour la M 2943 :

***Suppression de la 2<sup>e</sup> invite : « à maintenir les parcelles n<sup>os</sup> 666, 667, 670, 2674, 2675 de la commune de Vernier en zone de verdure »***

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : -

Abstentions : -

***L'amendement est accepté.***

La présidente met aux voix la M 2943 ainsi amendée :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC)

Non : 3 (3 PLR)

Abstentions : -

***La M 2943, ainsi amendée, est acceptée.***

*Catégorie de débat : IV*